

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 juin 2022 de M. Eric Bertinat: «Gestion et investissements pour la patinoire des Vernets?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La presse nous apprend que la Ville souhaite mettre aux normes ses deux patinoires situées aux Vernets. Vieillissantes, celles-ci doivent consommer moins d'énergie et répondre aux exigences de la Fédération suisse de hockey sur glace. Le Conseil administratif proposera l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 28 861 700 francs net pour la remise en conformité des deux patinoires. Et d'ajouter que «l'agrandissement et la modification des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure permettront de répondre totalement aux critères d'exigences de la Ligue».

Pour les amateurs de sports de glace, voilà une vieille histoire qui – peut-être – arrivera à son terme: la Ville de Genève disposera enfin d'une patinoire conforme aux exigences de la Fédération suisse de hockey avant que ne soit inaugurée la patinoire du Trèfle-Blanc.

Une future patinoire qui aura sans doute battu le record suisse de la plus longue procédure de construction d'une patinoire, procédure commencée en 2011. Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) décident alors de mandater le bureau Burckhardt+Partner pour évaluer quatre sites susceptibles d'accueillir une nouvelle patinoire où évoluerait le GSHC.

Alors que le projet «patine» depuis plus de dix ans, le Grand Conseil a accepté fin janvier le crédit d'étude de 11,7 millions de francs. Un concours d'architecture est lancé ce mois (mai 2022). On articule, sans sourire, la date d'inauguration pour 2028<sup>1</sup>.

Revenons à la patinoire des Vernets. Nous voilà en 2022. La patinoire n'est toujours pas conforme aux normes nationales et le GSHC demande depuis de nombreuses années des autorisations et d'autres dérogations pour disputer ses matches à Genève devant ses supporters. De quoi singulariser une fois de plus la ville de Genève et le canton. Cette «ruine» des Vernets comme se plaisent à l'appeler nos adversaires est replâtrée par petits bouts avec plus ou moins de bonheur. Les angles morts sont nombreux, les vestiaires rudimentaires, les espaces destinés à la presse exiguës, etc.

---

<sup>1</sup> A noter que le problème de parcelle ne sera réglé qu'en 2024 et – enfin! – un nouveau projet de loi permettra le financement de la patinoire. Le coût total de cette enceinte est estimé à 150 millions. Une estimation qui n'intègre ni l'investissement pour le parking relais de 1200 places, dont le coût a été estimé à 72 millions de francs, ni celui du bâtiment pour les activités commerciales, estimé, lui, à 65 millions.

Ma question est la suivante: quels ont été les travaux effectués à la patinoire des Vernets par la Ville de Genève depuis 2002? Pourquoi 2002? Parce que le GSHC a engagé Chris McSorley durant l'été 2001. Après une saison presque parfaite (cinq défaites sur l'ensemble de la saison, playoffs compris!), les grenats ont retrouvé l'élite helvétique, vingt-sept ans après l'avoir quittée. La patinoire doit alors s'adapter aux exigences de la ligue nationale A. Cela fait vingt ans.

Je souhaiterais également voir figurer dans ce bilan toutes les demandes que le GSHC a adressées aux autorités de la Ville de Genève durant ces vingt dernières années.

Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les dépenses liées aux travaux effectués depuis 2002 sont de trois natures distinctes listées ci-après:

- les investissements qui concernent les mises en conformité techniques, les rénovations partielles, les créations de zones de supporters distinctes et les mises aux normes de la partie rink. Depuis 2002, cinq crédits d'investissements ont été votés par le Conseil municipal pour un montant total de 21 194 469 francs pour les travaux suivants:
  - proposition PR-299, rénovation partielle et mise en conformité de la patinoire intérieure;
  - proposition PR-392, remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques;
  - proposition PR-533 complémentaire, remplacement de l'installation d'éclairage et des aérothermes;
  - proposition PR-691, crédit complémentaire de la proposition PR-533, avec en sus la création de deux loges VIP et la réalisation d'un nouveau rink;
  - proposition PR-835, création des sky loges, de la zone lounge et du reprofilage des gradins des sponsors;
- les travaux d'entretien annuels qui comprennent les réparations ou entretiens divers liés à l'exploitation du bâtiment et les contrats d'entretien et de maintenance pour un montant de 3 174 962 francs depuis 2004;
- les diverses interventions des ateliers du Service des sports (SPO) pour des réparations ou remplacements en urgence pour un montant de 111 000 francs depuis 2002.

Pour ce qui concerne les demandes que le GSHC a adressées aux autorités de la Ville de Genève durant ces vingt dernières années, nous pouvons recenser ce qui suit:

- la demande de création de deux loges VIP en 2006 (proposition PR-533 complémentaire);
- la création de la zone lounge et les aménagements de tribunes en 2010 (proposition PR-835);
- l’extension des zones supporters et VIP en 2017 (non réalisée).

Il sied de souligner qu’en vertu de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de sport (LRT-3), la réalisation de la future patinoire de Trèfle-Blanc relève de la compétence du Canton. En ce sens, le Conseil administratif salue l’avancée récente sur ce dossier, à savoir le vote du Grand Conseil en faveur de l’ouverture d’un crédit d’étude, pour un montant de 11,7 millions de francs (PL 13007).

Cela étant précisé, bien qu’il s’agisse d’une responsabilité cantonale, dans l’attente que la future patinoire de Trèfle-Blanc soit construite et opérationnelle (2028 selon les estimations des autorités cantonales), la Ville de Genève a toujours consenti des efforts pour accueillir le GSHC dans les meilleures conditions possibles et pour se conformer aux exigences de la Ligue nationale de hockey. C’est d’ailleurs dans cette perspective que le Conseil municipal a été saisi cette année d’une demande d’ouverture d’un crédit (proposition PR-1524) en deux délibérations, qui est actuellement à l’étude en commission des travaux et des constructions.

Si la première délibération concerne la mise en conformité de l’installation de production de froid des deux patinoires du centre sportif des Vernets pour des raisons légales (modification de la densité d’habitation dans le quartier des Vernets), la deuxième délibération prévoit l’agrandissement et la modification des locaux sous la zone VIP pour répondre aux critères d’exigences de la Ligue nationale, en accueillant notamment des locaux supplémentaires (vestiaires, salle de contrôle antidopage, salle de physio, etc.). Ces nouveaux aménagements pourront être utilisés après le départ du GSHC au Trèfle-Blanc, notamment par les ligues juniors et mineures de hockey, mais aussi pour le patinage.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*